



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-02 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée que lors de la séance régulière tenue le 7 mars 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2016-02 intitulé «Règlement concernant la sécurité incendie».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Vous pouvez consulter ce règlement au bureau municipal ou sur le site Web de la municipalité http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/c_reglement_administratif.htm.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8^e jour du mois de mars 2016

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière